



HAL
open science

Avis du Comité Évaluation et science ouverte (CoÉSO) de l'Académie des sciences sur le score SIGAPS

Alain Fischer, Patrick Couvreur, Pierre Corvol, Geneviève Almouzni,
Jean-François Bach, Pierre Braunstein, Antoine Danchin, Odile Eisenstein,
Mathias Fink, Patrick Flandrin, et al.

► To cite this version:

Alain Fischer, Patrick Couvreur, Pierre Corvol, Geneviève Almouzni, Jean-François Bach, et al.. Avis du Comité Évaluation et science ouverte (CoÉSO) de l'Académie des sciences sur le score SIGAPS. Académie des sciences (France). 2023. hal-04672557

HAL Id: hal-04672557

<https://hal.science/hal-04672557v1>

Submitted on 19 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



ACADÉMIE
DES SCIENCES
INSTITUT DE FRANCE

15 novembre 2023

Avis du Comité Évaluation et science
ouverte (CoÉSO) de l'Académie des
sciences sur le score SIGAPS



AVIS DU COMITÉ ÉVALUATION ET SCIENCE OUVERTE (COÉSO) DE L'ACADEMIE DES SCIENCES

Le Comité Évaluation et science ouverte (CoÉSO) de l'Académie des sciences a examiné le score SIGAPS (pour Système d'interrogation de gestion, d'analyse des publications scientifiques), mis en place dans les hôpitaux depuis 2006, et propose, ci-après, des recommandations quant à son utilisation.

Principe du score

Mis en place à partir de 2006, sous l'égide de la direction générale de l'organisation des soins (DGOS) du ministère de la Santé, pour apprécier l'impact de la recherche scientifique dans le cadre des missions d'enseignement, de recherche et d'innovation (MERRI), le score SIGAPS est un indice bibliométrique qui vise à déterminer le montant de la compensation financière attribuée aux hôpitaux par la caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) pour les dépenses occasionnées par leurs activités de recherche.

Analyse

Le CoÉSO de l'Académie des sciences s'inquiète de l'utilisation de ce score pour trois raisons principales :

- 1 D'abord, tel qu'il est conçu¹, le score SIGAPS ne distingue pas suffisamment le nombre de publications de la qualité de ces dernières. Il favorise ainsi objectivement la multiplication d'articles de recherche de faible niveau ou encourage à « saucissonner » la publication de travaux ;
- 2 Ensuite, l'absence d'informations sur les modalités de redistribution, au sein des centres hospitaliers, de la somme allouée sur la base du score SIGAPS obtenu est regrettable ;
- 3 Enfin, de façon plus préoccupante, le score SIGAPS a été détourné de son usage premier pour servir à l'évaluation individuelle de candidats et candidates à des recrutements ou des promotions hospitalo-universitaires. Cette pratique s'écarte des principes fondamentaux de l'évaluation scientifique définis par DORA² (Declaration on Research Assessment), signée par plusieurs milliers d'institutions internationales.

Recommandations

Le CoÉSO de l'Académie des sciences appelle :

- Les responsables universitaires (présidents d'université, doyens de faculté, présidents de CNU, etc.) **à renoncer à l'utilisation du score SIGAPS pour évaluer les dossiers des candidats et candidates** à des recrutements ou des promotions hospitalo-universitaires au profit de leur évaluation qualitative ;
- Dans le cadre de l'évaluation de la production scientifique globale d'un centre hospitalier, pour laquelle le recours à un score quantitatif peut s'avérer utile, à une **modification de la méthode de calcul du score SIGAPS pour privilégier la qualité du contenu des publications**. Une solution pourrait provenir de la prise en compte de l'**impact effectif** de chaque article (citations ultérieures dans la littérature scientifique) dans le calcul du score ;
- **À la mise en place de comités scientifiques des CHU** qui auraient notamment la charge de l'évaluation qualitative des travaux de recherche menés dans les centres hospitaliers. Ceux-ci seraient garants de la **transparence de la redistribution de la somme attribuée au CHU** sur la base du score SIGAPS en premier lieu aux équipes médicales les plus performantes ;
- Plus généralement, à une **concertation de toutes les parties prenantes de ce dispositif** afin de réexaminer les modalités d'évaluation et de financement de la recherche effectuée dans les centres hospitaliers ainsi que les modalités individuelles d'évaluation. Pour ce faire, l'analyse des pratiques et dispositifs existants dans les pays voisins du nôtre sera nécessairement profitable. **L'Académie des sciences se tient prête à participer et à soutenir cette réflexion collective.**

¹ Voir annexe 1 : **Modalités de calcul du score SIGAPS d'un article.**

² Voir [Ouvrir la Science - Bibliothèque de la science ouverte](#)

Annexe 1 : Modalités de calcul du score SIGAPS d'un article³

Un score est attribué à chaque article, sur la base de :

- La « qualité » du journal : a

Celle-ci est définie en fonction des facteurs d'impact des journaux de la spécialité et confère un score maximum si le journal fait partie du top 10%. L'ensemble des revues éligibles de la spécialité est réparti dans 5 catégories, accordant 1 à 8 points.

- Le rang de l'auteur : b

Celui-ci permet l'attribution d'un score maximum au dernier auteur et accorde 1 à 4 points.

► **Le score SIGAPS d'un article est égal au produit : a x b.**

Annexe 2 : Liste des abréviations utilisées :

CHU	Centre hospitalier universitaire
CNU	Conseil national des universités
CNAM	Caisse nationale de l'Assurance Maladie
CoÉSO	Comité Évaluation et science ouverte de l'Académie des sciences
DGOS	Direction générale de l'Offre de soins du ministère de la Santé et de la Prévention
DORA	Declaration on Research Assessment
MERRI	Missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation du ministère de la Santé et de la Prévention
SIGAPS	Système d'interrogation de gestion, d'analyse des publications scientifiques.

³ Pour plus de détails, se référer à https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_mig_b02_dotation_socle_merri.pdf

Annexe 3 : Composition du Comité Évaluation et science ouverte (CoÉSO)

Académie des sciences

Membres :

Geneviève ALMOUZNI
Jean-François BACH
Pierre BRAUNSTEIN
Pierre CORVOL
Patrick COUVREUR (Président du CoÉSO)
Antoine DANCHIN
Odile EISENSTEIN
Mathias FINK
Alain FISCHER
Patrick FLANDRIN
Étienne GHYS
Tatiana GIRAUD
Denis JEROME
Henri LERIDON
Bernard MEUNIER
Nicolas MOËS
Christophe SALOMON
Antoine TRILLER
Moshe YANIV.

Directrice du Patrimoine et des Ressources scientifiques : Justine FABRE.

Personnalités extérieures

Mark-Olivier GOERBIG
Hervé HILLAIREAU
Martina KNOOP

Secrétariat éditorial

Directrice des comités, avis et rapports de l'Académie des sciences : Juliette ROCHET
Adjoint : Florent GOZO



ACADÉMIE
DES SCIENCES

23, quai de Conti - 75006 Paris
academie-sciences.fr